

Bourse de Rentrée 2018/2019

Qui peut bénéficier de la Bourse de Rentrée CE+ ?

Bénéficiaires : tous les salariés du Site de Mulhouse en CDI ou en CDD présents depuis 6 mois au moins au 1^{er} juin 2018 et toujours à l'effectif au moment de la remise des chèques en septembre 2018.

Enfants ayants droits : enfants **scolarisés** ou **en maternelle** à charge des bénéficiaires ci-dessus mentionnés et nés à partir du 1^{er} janvier 2001.

Principes d'attribution de la Bourse de Rentrée

Le bénéfice de la Bourse de Rentrée est admis dans les conditions suivantes pour 2018:

- Dépôt du formulaire de Demande de Bourse de Rentrée Scolaire **au plus tard le 29 Juin 2018**
- Remise des chèques à partir du 3 septembre 2018 en échange de la remise d'un **certificat de scolarité**
- Date limite de retrait des chèques : 30 Novembre 2018.

Justificatifs à fournir lors du dépôt de la demande

- Haut du dernier bulletin de salaire
- Eventuellement avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 (si avantageux pour le calcul de la catégorie CE).

Attention : seuls les dossiers complets seront pris en compte

Montant de la Bourse de Rentrée allouée par enfant ayant droit

COEFFICIENT	A		B		C	
	160/195	200/225	240/270	285/335	365/K92/PII	I.C. PIII et ABC
Impôt 2017 sur le revenu 2016	Non imposition ou non recouvrement	jusqu'à 686 €	de 687 € à 1372 €	de 1373 € à 2058 €	de 2059 € à 2744 €	
Niveau de Scolarité						
Maternelle	20 €	20 €	15 €	15 €	10 €	10 €
Elémentaire	30 €	30 €	25 €	25 €	20 €	20 €
Collège	40 €	40 €	35 €	35 €	30 €	30 €
Lycée	60 €	60 €	55 €	55 €	50 €	50 €

Votre catégorie CE est calculée suivant le critère le plus avantageux pour la famille sur présentation des justificatifs demandés.

Lorsque les 2 conjoints sont salariés du Site de Mulhouse une seule demande est prise en considération. Le montant de la bourse de rentrée est calculé sur le coefficient le plus bas.

Demande de Bourse

Rentrée Scolaire 2018 / 2019

Date de réception

A retourner au Service des Activités Sociales et Culturelles dûment remplie et signée au plus tard le 29 Juin 2018 accompagnée des justificatifs demandés, la date d'arrivée au SASC étant seule prise en considération.

M
(Nom - Prénom)

Code personnel

Adresse.....

.....

Classification
(Joindre justificatif)

Tél. domicile

Tél. portable

Tél. usine

Email :

Impôts 2017 sur le revenu 2016
(Si avantageux)

Si le conjoint est également salarié du site de Mulhouse

Nom - Prénom.....

Code personnel

Classification

Joindre impérativement la photocopie de la fiche de paie et éventuellement des impôts (revenus 2016)

Enfants			Rentrée scolaire Septembre 2018	
Nom – Prénom	Sexe	Date de naissance	Etablissement Scolaire	Classe (sept. 2018)

Fait à le

Signature

Je souhaite retirer mes chèquiers : au SASC à Sausheim

à la Permanence sur le Site

à la Permanence sur le Site

✂-----

Avis de réception de votre demande de bourse de rentrée (A REMPLIR PAR LE SALARIE)

Code personnel

Nom-Prénom

Retrait des chèquiers : au SASC à Sausheim

à la Permanence sur le Site

Date de réception

A partir du 3 Septembre 2018 et jusqu'au 30 Novembre 2018

(contre remise du certificat de scolarité et présentation de la Carte CE+ ou PSA)